



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 12055

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les modalités d'admission aux concours du secteur médico-social (sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, puéricultrices, orthophonistes). Les formations à ces métiers sont de plus en plus difficiles et les concours de plus en plus sélectifs, ce qui entraîne un découragement des étudiants en dépit de leur motivation. Le taux d'abandon ou d'élimination pendant les trois ans de formation est de plus de 50 % dans certains IFSI (Institut de formation en soins infirmiers). De nombreux étudiants tentent d'accroître leur chance en passant un maximum de concours, ce qui entraîne des frais onéreux (frais d'inscription, de transports) et conduit inéluctablement à une sélection selon les revenus. Par ailleurs, en dépit de la sélection qu'impose le concours, certaines écoles imposent en plus des redoublements et des classements par listes. Le niveau requis est en vérité, totalement inadapté par rapport aux métiers visés et conduit à une pénurie. Ainsi de nombreux services dans les hôpitaux et les cliniques ne trouvent pas de candidats pour des postes nécessaires mais considérés comme moins gratifiants (en service de gériatrie notamment). De nombreux jeunes font ainsi le choix de se former dans les écoles à l'étranger, en Belgique par exemple où il n'existe pas de concours d'entrée. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de revoir ses modalités d'admission à ces concours qui ne font que décourager les jeunes à s'orienter dans le secteur médico-social alors que nous manquons de personnel soignant dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12055

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6865

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)